

RÉGLEMENT 31ème CORRIDA DE VILLEJUIF 14 OCTOBRE 2018

RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 01 45 59 25 50

Site Internet : <http://www.corridadevillejuif.fr> / <http://www.asfvillejuif.com>

Mail : inscriptions@corridadevillejuif.fr / organisation@corridadevillejuif.fr

INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés. Voir réglementation sur le certificat médical.

10 Km Ouvert à tous (né en 2002 et avant) Cadets - Juniors - Espoirs - Seniors - Masters

5 Km Ouvert à tous (nés en 2002 et avant)

5Km Marche Ouvert aux marcheurs (nés en 2004 et avant) actifs, athlétiques, randonneurs sportifs...

Pouss' Jeunes Poussin(e)s - Benjamin(e)s - Minimes

Le bulletin d'inscription est téléchargeable à partir des sites <http://corridadevillejuif.fr> et <http://asfvillejuif.free.fr>

Le bulletin d'inscription rempli (avec votre certificat médical si vous n'êtes pas licencié ou si vous n'avez pas renouvelé votre licence pour la saison 2018/2019) et accompagné des droits d'inscription est à retourner avant le mardi 9 octobre 2018 à :

31ème Corrida de Villejuif - Service Municipal des Sports, 2 rue du 19 mars 1962 - 94800 Villejuif.

DROIT D'INSCRIPTION :

10 euros (12 euros sur place) pour le 10 km et 5 euros pour le 5 km et 5km Marche

Gratuité pour les courses Pouss' Jeunes

Les droits d'inscription sont à régler par chèque à l'ordre de l'**ASFI Villejuif**.

Une attention particulière sera portée sur le renouvellement des licences des athlètes licenciés à la FFA. Les licenciés FFA n'ayant pas renouvelé leur licence pour la saison 2018-2019 devront fournir un certificat médical.

Catégories	Année de naissance
Poussin	2007-2008
Benjamin	2005-2006
Minime	2003-2004
Cadet	2001-2002
Junior	1999-2000
Espoir	1996-1997-1998
Senior	de 1979 à 1995
Master 1	de 1969 à 1978
Master 2	de 1959 à 1968
Master 3	de 1949 à 1958
Master 4	avant 1948

RETRAIT DES DOSSARDS

Esplanade Pierre-Yves Cosnier, devant la médiathèque, à côté de la Mairie de Villejuif

Le samedi 13 octobre 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dimanche 14 octobre 2018 à partir de 08h00

PARCOURS

Départ et arrivée : Esplanade Pierre-Yves-Cosnier, Mairie de Villejuif

10km : 1 petite boucle de 1,6km et 2 boucles de 4,2km

5km : 1 boucle de 5 km

2km : 1 petite boucle de 0,8km et 1 boucle de 1,2km

1,2km : 1 boucle de 1,2km

10km : Parcours mesuré conformément au règlement des courses sur route en vigueur (FFA) avec marquage à chaque kilomètre.

Poste de ravitaillement au km 1, 5 et 9 (au km 4 pour le 5km).

Boissons et ravitaillement à l'arrivée de chaque course.

HORAIRES

Ouverture du secrétariat : 8h00

10 Km 10h00

5 Km 11h20

5 Km Marche 11h20

Pouss' Jeunes 14h00

ACCES

Méto Ligne 7 : station Villejuif-Louis Aragon

Voiture : Par la Nationale 7

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagé, aucune inscription ne sera enregistrée sans la preuve de l'existence du certificat médical.

SERVICE MÉDICAL

Le Service Médical est assuré par la Croix-Rouge.

SÉCURITÉ

La Sécurité est assurée par les Agents Municipaux, les bénévoles et les commissaires de courses sur chaque carrefour.

VESTIAIRES GARDÉS

Dépôt de sac.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

RÉSULTATS

Affichage des résultats au fur et à mesure des courses.

Les résultats seront consultables sur les sites Internet <http://corridadevillejuif.fr> et <http://www.asfvillejuif.com>

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Souvenirs pour chacun

- Médaille
- Tee-shirt de la 31ème Corrida

Récompenses pour le 10 Km

- 4 caméras sportives pour la première équipe masculine (sur 4 arrivants).
- 3 caméras sportives pour la première équipe féminine (sur 3 arrivantes).
- Une coupe pour les 3 premiers du classement scratch masculin et féminin
- Primes aux 10 premiers hommes du classement scratch (100€80€60€50€40€30€30€20€20€20€)
- Primes aux 5 premières femmes du classement scratch (100€80€60€50€40€)
- Un lot aux 3 premiers de chaque catégorie
- Une coupe pour le premier de chaque catégorie
- Une coupe aux 3 premières équipes masculines et aux 3 premières équipes féminines
- Une coupe pour la première entreprise du Challenge Inter-Entreprise.
- Prime de 200€ pour le record de l'épreuve

Récompenses pour le 5km

- Une coupe et un lot aux 3 premiers hommes et femmes de la Populaire.
- Une coupe et un lot aux 3 premiers cadets, cadettes.

Récompenses pour le 5km Marche

- Une coupe et un lot aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch des Marcheurs.

Récompenses pour la Pouss'Jeunes

- Une coupe et un lot au premier poussin, poussine, benjamin, benjamine et minimes.

Définition de l'équipe

Notion d'équipe : 4 licenciés ou 3 licenciées appartenant au même club FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP ou à la même entreprise. Les licences FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP doivent être valides le jour de la compétition.

RÉGLEMENTATION SUR LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PARTICIPATION À UNE COURSE HORS STADE

Les dispositions de la loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition ou sport en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

1) Vous êtes coureur licencié de la Fédération Française d'Athlétisme : Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running

- Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription.
ATTENTION : Les licenciés FFA devront avoir renouvelé leur licence pour la saison 2018/2019, sinon ils devront fournir un certificat médical.

2) Vous êtes coureur licencié FSCF, FSGT UFOLEP

Titulaire d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention "Athlétisme" ou "Sport" (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

- Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité.
- En cas d'oubli, vous devez présenter votre licence au moment du retrait du dossard.

3) Vous êtes coureur licencié compétition de la FFTri (Triathlon), la FFCO (Course d'Orientation), la FFPM (Pentathlon Moderne).

- Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité.
- En cas d'oubli, vous devez présenter votre licence au moment du retrait du dossard.

4) Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié :

- Vous devez avoir, en votre possession, un certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport (ou de l'Athlétisme ou de la course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.
- Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni à l'organisateur pour vous permettre de retirer votre dossard.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

ATTENTION : il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention "**non contre-indication à la pratique du sport en compétition**" ou "**non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition**" ou "**non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**".

Toute autre mention ne pourra être acceptée.